

## Attestation

AFNOR Certification atteste avoir évalué la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :



## HYPRED SAS 55 boulevard Jules Verger 35800 DINARD

et délivre

## Le Label RSE AFISE "Proprement engagés »

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : Niveau 3



Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation de labellisation.

La présente attestation de labellisation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR

Certification.

Cette attestation de labellisation a été délivrée en : JANVIER 2021 Cette attestation de labellisation est valable jusqu'en : JANVIER 2024

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois.

Virginie D'ENFERT Déléguée générale de l'AFISE



Flashez ce QR Code pour vérifier la validité de l'attestation

SANOGIA (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation de labellisation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le référentiel RSE de l'AFISE. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, attestant que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de 41 points sur 30 points, tels qu'exposés au sein du référentiel RSE de l'AFISE et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation de labellisation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation de labellisation qui est incessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'Entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci qui intègre les résultats de alle présente, et ce sans altération in modification dudit rapport ou de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation de la conformité, passée, résente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'Entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation de labellisation ou des résultats de cette derreire.

L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu

